



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
24 janvier 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2000, 15-26 janvier 2001

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité

#### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Munawar Saeed **Bhatti** (Pakistan)

### Organisation des travaux de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a tenu la reprise de sa session de 2000 du 15 au 26 janvier 2001. Le Comité a tenu \_\_\_\_ séances (768e à \_\_\_\_ séances).

#### B. Participation

2. Les représentants de tous les États membres du Comité ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Bolivie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Liban, Pakistan, Roumanie, Sénégal, Soudan, Tunisie et Turquie.

3. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après s'étaient fait représenter par des observateurs : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chypre, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, République fédérale de Yougoslavie, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Ukraine, Venezuela et Viet Nam.

4. Le Saint-Siège, État non membre, s'était également fait représenter par un observateur.

5. L'Organisation de la Conférence islamique, organisation intergouvernementale, était représentée.

6. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

7. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social ci-après s'étaient fait représenter par un observateur :

[À compléter]

8. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social ci-après s'étaient fait représenter par un observateur :

[À compléter]

### **C. Ordre du jour**

9. À la 768e séance, le 15 janvier 2001, le Comité a approuvé l'organisation des travaux de la reprise de sa session dans un document officiel.

### **D. Documentation**

10. La liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2000 figure en annexe au présent rapport.

---